

Soutien Intensif Préalable à l'Emploi

Publics concernés :

Allocataires RSA

Prescripteurs :

Assistants sociaux
Référents PLIE

Date :

Entrée/sortie permanente

Financement :

Département de l'Isère

Lieux :

AIDER
Parc activités Bayard Entreprises
1145 rue des Mettanies
38530 PONTCHARRA

Centre social
12 rue Lamartine
38190 BRIGNOUD

Autres lieux en fonction des
besoins

Contact :

Mme Christine FAVRE
Conseillère en insertion
professionnelle - Formatrice
06.19.93.36.59
christine.favre@aider73.fr

AIDER

14 avenue de la Gare
73800 Montmélian
Tél : 04.79.84.44.94

Un dispositif ciblé

Le Soutien Intensif Préalable à l'Emploi s'adresse à toute personne souhaitant être accompagnée dans le cadre de son insertion sociale ou professionnelle, et désirant être aidée dans son parcours et dans la réalisation de son projet.

Des objectifs définis

Le Soutien Intensif Préalable à l'Emploi est un temps d'échange qui a pour objectif de :

- mettre en évidence les motivations de la personne et clarifier son projet
- repérer les obstacles à la réalisation du projet et mettre en œuvre des moyens adaptés pour pallier les difficultés
- aider la personne à reprendre confiance en elle afin qu'elle concrétise ses démarches de façon autonome.

Un accompagnement individuel

L'accompagnateur AIDER recevra la personne dans le cadre d'entretiens individuels et personnalisables. Cette dernière pourra ainsi :

- Echanger et réfléchir sur son parcours professionnel, son parcours de vie, les difficultés rencontrées ;
- situer ses priorités par rapport à un emploi ou sa vie personnelle ;
- élaborer un projet et les étapes pour y parvenir ;
- Effectuer des démarches concrètes pour la réaliser son projet.

Durée et modalités

A réception de la prescription, l'accompagnateur AIDER prendra contact avec la personne dans un délai de 15 jours pour fixer un premier rendez-vous.

A l'issue de cette rencontre, la personne décidera si elle s'engage ou non.

Si elle s'engage, la personne bénéficiera d'une **douzaine d'entretiens individuels d'une heure environ pendant 6 mois**, renouvelable 1 fois. Elle pourra participer à des ateliers collectifs.